

**OBJET      SECTEUR DU CHEMIN LORY LEBRETON A LA BRETAGNE**  
**AUTORISATION A LA SODIAC DE LANCER LES CONSULTATIONS**  
**POUR LA REALISATION D'ETUDES ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

La SODIAC a été désignée mandataire de la Commune pour réaliser en son nom et pour son compte une mission de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'études préalables nécessaires pour envisager une opération d'aménagement sur le secteur du Chemin Lory Lebreton à la Bretagne.

Par Délibération n° 07/3-50 du 1er octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le mandat préalablement approuvé. Ce dernier a été notifié à la SODIAC à la date du 4 décembre 2007. Par conséquent, il convient aujourd'hui d'avancer dans la procédure et d'approuver le lancement des consultations d'entreprises chargées, sous la coordination de la Commune et de son mandataire, de réaliser les différentes études sectorielles et d'élaborer un schéma d'aménagement d'ensemble.

Globalement, ces missions devront être achevées dans un délai de sept mois maximum et sont estimées à environ 125 000,00 € HT. Les consultations nécessaires à la réalisation des études s'inscrivent dans le cadre des modalités de procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics), pour les missions de géomètre, d'études préalables (équipe pluridisciplinaire), de communication, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et approche environnementale de l'urbanisme (confer le tableau ci-dessous).

<b>Mandat d'études pour la réalisation des études préalables à une opération d'aménagement sur le Chemin Lory Lebreton</b>		
<b>LIBELLE</b>	<b>COUT (€)</b>	<b>DELAI</b>
<b>Mission de géomètre</b>	20 000,00	7 semaines
<b>Mission d'études préalables Chemin Lory Lebreton 1 groupement (équipe pluridisciplinaire)</b> - Urbanisme - Environnement - Paysage - VRD/ Hydraulique	90 000,00	7 mois
<b>Mission Communication</b> - Réalisation des supports d'information - Plan de communication - Modélisation 3D du projet	10 000,00	7 mois (intervention ponctuelle suivant les besoins)
<b>Mission AMO-AEU</b> Accompagnement de projets d'aménagements - Diagnostic environnemental croisé - Recommandations pragmatiques	5 000,00	7 mois

COMMUNE DE SAINT-DENIS-LE-MAIN

10 rue de la République  
49100 SAINT-DENIS-LE-MAIN

02 41 22 10 00

Par conséquent, je vous demande :

1. d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics) pour les missions de géomètre, d'études préalables (équipe pluridisciplinaire), de communication et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et approche environnementale de l'urbanisme (AMO-AEU) nécessaires pour envisager une opération d'aménagement sur le secteur du Chemin Lory Lebreton à la Bretagne ;
2. d'autoriser la passation des marchés à l'issue des consultations, dans la limite de l'estimation totale de ces missions à 125 000,00 € HT, et la signature par la SODIAC des marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET**            **SECTEUR DU CHEMIN LORY LEBRETON A LA BRETAGNE**  
  
**AUTORISATION A LA SODIAC DE LANCER LES CONSULTATIONS  
POUR LA REALISATION D'ETUDES ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, de Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 07/3-50 du 1er octobre 2007 relative à la passation avec la SODIAC d'une convention de mandat d'études préalables à la réalisation de la ZAC Lory Lebreton ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-16 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**    Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics) pour les missions de géomètre, d'études préalables (équipe pluridisciplinaire), de communication, assistance à maîtrise d'ouvrage et approche environnementale de l'urbanisme (AMO-AEU) nécessaires pour envisager une opération d'aménagement sur le secteur du Chemin Lory Lebreton à la Bretagne.

**ARTICLE 2**    Autorise la passation des marchés à l'issue des consultations dans la limite de l'estimation totale de ces missions à 125 000,00 € HT et la signature par la SODIAC des marchés correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008

  
LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE